

SIVOS HENRI LAMARCHE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 JANVIER 2013

Le Comité syndical du Sivos Henri Lamarche, régulièrement convoqué en date du 18 janvier 2013, s'est réuni en Mairie de ROULANS le Mercredi 30 janvier 2013 à 19 heures sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Président.

Etaient présents :

Titulaires : Alain JACQUOT - Gérard BRIE – Francis COMBEL – Hervé DUBOIS-DUNILAC – Marinette MASSON - Francis TROUILLOT – Karine RIVIERE – Myriam ABJEAN — Arnaud MALARD – Pierre-Baptiste GRILLET –

Suppléant : Jean-Bernard CUENOT en remplacement de Christian TRONCIN, excusé.

Absents sans pouvoir : Sébastien PARPANDET.

Après lecture par le Président, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. PREPARATION BUDGETAIRE 2013

1. 1 Résultats 2012 pour Info

Le Président communique à l'assemblée pour info les résultats de l'exercice 2012.

Il informe que le compte administratif ainsi que le Budget Primitif 2013 seront soumis au vote lors de la prochaine session du comité syndical, le 20 février prochain.

Compte administratif 2012	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reprise Résultats 2011		34 630.02	17 207.29	
Opérations 2012	128 393.76	200 050.29	138 157.20	72 129.50
TOTAUX	128 393.76	234 680.31	155 364.49	72 129.50
RESULTAT PAR SECTION	106 286.55		-83 234.99	
Excédent au 31/12/12	23 051.56			
Restes à réaliser 2012 (1)			12 600	1 000
Excédent 2012 corrigé	11 451.56			

1. 2. Indemnité des élus pour 2013

Sur proposition du Président, les taux des indemnités des élus sont maintenus pour 2013 au même taux qu'en 2012, à savoir :

- ☑ Président 3.55 % de l'indice 1015
- ☑ Vice Président 3.55 % de l'indice 1015

1.3 Subventions aux associations et Participation aux organismes pour 2013

Après examen, le Comité syndical approuve à l'unanimité l'inscription des chiffres ci-dessous au budget primitif 2013 :

Subventions aux associations	BP	CA	BP
Article 6574	2012	2012	2013
Voyage Guédelon	500	500.00	0
Maternelle (160 € x 3 classes)	480	480.00	480
Primaire (160 € X 6 classes)	960	960.00	960
COMPER - Piscine	2 500	1 663.07	0
CLAR - Musique	1 500	1 000.00	1 000
COMPER - Noël des Enfants	1 300	1 300.00	1 300
TOTAL	7 240	5 903.07	3 740

Participation aux organismes	BP	CA	BP
Article 6558	2012	2012	2013
Participation Francas (Ludothèque incluse)	71 000	66 570.92	67 000
TOTAL	71 000	66 570.92	67 000

2. PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR 2013

2.1 **Projet de construction de classes supplémentaires**

Actuellement : 10 classes = 3 maternelles, 6 primaires, 1 M. E. (soutien) :

- 3 classes maternelles dans les locaux de l'école maternelle,
- 5 classes primaires dans les locaux de l'école primaire,
- 1 classe primaire dans le préfabriqué,
- 1 classe M E dans le préfabriqué.

Prévision d'ouverture d'une classe maternelle en 2013/2014 :

Effectifs attendus : P. S. : 31 – M. S. : 24 – G. S. : 36 – total 91 enfants

En raison de ce chiffre supérieur au seuil d'ouverture, Mme BISOT, Directrice d'académie, a averti le Maire de Roulans, par courrier du 18/01/13, que l'école maternelle entre dans le champ d'étude pour l'implantation d'un emploi supplémentaire de professeur des écoles. Décision définitive début février.

Donc : Prévisions rentrée 2013/2014 11 classes : 4 maternelles, 6 primaires, 1 M. E.

3 classes maternelles dans les locaux de l'école maternelle

1 classe maternelle à installer dans la classe mobile (tennis)

(le Président contactera la Présidente du Club de tennis et la Présidente de l'AISCR pour réserver les locaux pour l'année scolaire 2013/2014)

5 classes primaires dans les locaux de l'école primaire

1 classe primaire dans le préfabriqué
1 classe M E dans le préfabriqué

Les besoins en construction sont donc de 3 classes pour abriter les 2 primaires actuellement dans le préfabriqué voué à disparaître + la classe maternelle dans la classe mobile. Si on admet que la classe M. E. pourrait s'installer dans la partie rez-de-chaussée de l'annexe de l'école primaire (salle de réunion), on peut partir sur la construction de 2 classes.

Le Président présente à cet effet la dernière esquisse réalisée par le maître d'œuvre, M. Jacky THOMAS, avec une construction en fond de cour élémentaire perpendiculairement au bâtiment actuel avec 2 classes côté RD et un préau couvert de 180 m² côté maternelle soit 2 fois plus grand que le préau actuel qui pourrait ultérieurement être transformé en classe.

La nouvelle construction abriterait uniquement des enfants du primaire ; la 4ème classe maternelle serait alors accueillie dans l'actuelle classe primaire en contrebas et la plus proche de la maternelle (classe de CP).

Après discussions, le comité syndical donne son accord à l'unanimité sur le plan projeté, sur l'emplacement des classes et du préau ainsi que pour le dépôt du permis de construire correspondant.

Ce plan sera préalablement présenté pour avis aux enseignants, DDEN et parents d'élèves

2. 2 Crèche : Nouvelle construction ou Acquisition Maison 2 rue du Cotard

Le Président informe l'assemblée que l'habitation voisine du groupe scolaire est actuellement en vente et qu'il s'avère, après une rapide étude de l'architecte, que celle-ci pourrait être aménagée en crèche multi-accueil de 200 m² (sans compter le sous-sol et les combles). Le terrain attenant d'environ 7 ares permettrait le stationnement d'une demi-douzaine de véhicules.

Il propose donc au comité de saisir cette belle opportunité et de poursuivre l'étude de faisabilité de la crèche en vue du dépôt d'une offre d'acquisition.

Après discussions, l'assemblée donne un avis très favorable à cette proposition à l'exception des délégués de la commune de Vennans.

2.3 Travaux divers

Est d'ores et déjà prévue durant les vacances de février : la réfection de la peinture du hall de la maternelle inscrite au B. P. 2012 et reportée sur 2013.

Le Président propose également de prévoir cette année l'édification d'une cloison dans le bâtiment périscolaire entre la cantine et la salle de jeux (6000 €). Cette cloison a été réclamée par la Directrice afin de réduire les émissions de bruit. Le comité est favorable à l'inscription de cette dépense sur 2013.

à prévoir en 2014 : peinture du couloir du primaire + mur du périscolaire
en 10 ans toutes les classes ont été repeintes (une par an)

3. CARTE SCOLAIRE

Le comité syndical décide qu'une demande sera formulée auprès de la commune de Val de Roulans afin que celle-ci se prononce sur son choix de rester dans le syndicat ou au contraire d'envisager son retrait à plus ou moins longue terme.

4. TRANSPORTS MERIDIENS

Le Président donne compte-rendu de la dernière réunion de la commission IV de la CCVA dont il est Président. 4 hypothèses de travail ont été présentées pour 2014/2015 :

- suppression des bus (= 20-25 véhicules de plus sur la route : parents d'élèves),
- bus à la charge à 100 % d'une seule structure (ccva- commune ou syndicat soit : 52 855 € pour tout le territoire de la CCVA),
- bus à la charge à 50% ccva et 50 % communes ou syndicats soit 26 427 € chacun,
- bus à la charge à 33 % parents d'élèves - 33 % ccva – 33 % communes ou syndicats soit 17 480 € chacun.

Le Président rappelle le mode de financement des années antérieures et demande au comité de bien vouloir confirmer son engagement pour 2013/2014 :

Saison 2012/2013 participation CCVA 50 % - C. G. 25 % - Sivos 25 % soit 3900 €
Saison 2013/2014 participation CCVA 50 % - C. G. 0 % - Sivos environ 8 000 € ?

A l'unanimité, le comité syndical confirme son accord pour la poursuite du service en 2013/2014 avec une prise en charge à hauteur de 50 % ; ceci dans l'attente d'une décision de la CCVA pour l'année 2014/2015.

5 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Président expose à l'Assemblée le contenu de la réforme tel que connu à ce jour :

De quoi s'agit-il ?

D'alléger les rythmes scolaires – actuellement trop d'heures de cours dans la même journée – toutes les études des chronobiologistes le prouvent selon les instigateurs de la réforme. Donc il s'agit de soulager les rythmes de travail des enfants pour favoriser la réussite scolaire.

Mise en Œuvre :

2 possibilités : soit une mise en œuvre dès la prochaine rentrée 2013/2014 ou report en 2014/2015 **sur demande du Maire auprès du DASEN avant le 31 mars 2013.**

Comment ? **Les nouveaux rythmes :**

24 heures d'enseignement par semaine réparties sur 9 demi-journées :
Lundi – mardi – mercredi matin ou samedi matin avec dérogation – jeudi – vendredi

- Journée de classe de 5 h 30 maxi
- ½ journée de 3 h 30 maxi
- Pause déjeuner de 1 h ½ mini

Lors de journées complètes la classe se terminera à 15 h 45 mais les élèves ne

pourront quitter l'école qu'à 16 h 30 comme actuellement.

Durant ces 45 minutes à la charge de la collectivité, des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement pourront être organisées en groupes restreints (aide aux enfants en difficultés, accompagnement du travail personnel des autres élèves, activité prévue par le projet d'école ou en lien avec le projet éducatif territorial).

Un fond de 250 millions d'euros a été créé spécialement pour aider les communes à financer les activités de ces 45 minutes quotidiennes : si mise en Œuvre à la rentrée prochaine toutes les communes auront droit à une dotation de 50 € par élève. Si report de l'application seules les communes éligibles à la DSU ou DSR auront droit à 45 € par élève.

Concernant la mise en œuvre de cette réforme, la Directrice d'Académie, Mme BISOT, devra consulter le Département, compétent en matière de transports.

Pour l'instant beaucoup d'éléments restent sans réponse quant au contenu de ces fameuses 45 minutes :

Sera-t-il possible d'organiser des activités périscolaires sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale ? des activités sportives ? avec quel personnel et avec quel niveau d'encadrement ? Quelle collectivité prendra en charge les 45 mn ? La commune, le Sivos, la CCVA ?

Après discussions, le Président et le comité en concluent qu'il est urgent d'attendre.

6. QUESTIONS DIVERSES

Dérogation Scolaire : Rappel des conditions

(inscription d'un enfant dans une école autre que celle prévue dans le cadre de la carte scolaire sur le territoire de la ccva)

Il a été convenu que dès que les parents en ont fait la demande, le Maire de la commune de résidence (et/ou le Président du syndicat) et le Maire de la commune d'accueil (et/ou le Président du syndicat) sont consultés par la CCVA. Leurs avis peuvent être motivés par différents critères comme par exemple la capacité d'accueil des périscolaires et le manque d'effectif d'une école.

Si les avis des 2 collectivités s'avèrent favorables, alors l'avis de la ccva suit celui des collectivités concernées. A savoir tout de même que le transport scolaire de l'enfant ne pourra bien évidemment pas être assuré en dehors des circuits réguliers.

Prochaine Réunion du Sivos :
Mercredi 20 février à 19 heures (vote du budget)

Le Président du Sivos,
Alain JACQUOT